



Renseignements sur vous

(consultez le guide à la page 12)

T

Écrivez à l'encre bleue ou noire.

1 Nom de famille

2 Prénom

6 Date de naissance

4 Sexe : 1 masculin 2 féminin

5 Langue de correspondance : 1 français 2 anglais

7 Appartement Numéro Rue, case postale

8 Ville, village ou municipalité

9 Province Code postal

11 Votre numéro d'assurance sociale (NAS)

12 Votre situation le **31 décembre 2011**
(voyez la définition du terme *conjoint au 31 décembre 2011*)

1 Sans conjoint ou conjointe 2 Avec conjoint ou conjointe

13 Si votre situation (ligne 12)
est différente de celle inscrite en 2010,
inscrivez la date du changement.

2 0 1 A M J

17 Si, le 31 décembre 2011, votre province de résidence
n'était pas le Québec,
inscrivez la province ou le territoire.

18 Si vous n'avez pas résidé au Canada toute l'année, inscrivez la date
de votre arrivée de votre départ

2 0 A M J 2 0 A M J

Raison de votre arrivée ou de votre départ. Consultez le guide. 0

Renseignements sur votre conjoint au 31 décembre 2011

31 Nom de famille

32 Prénom

50 Si votre conjoint a gagné des revenus
comme travailleur autonome,
cochez ci-après.

36 Date de naissance

1 9 A M J

37 Si votre conjoint est décédé en 2011,
inscrivez la **date de son décès**.

2 0 1 1 M J

41 Numéro d'assurance sociale

51 Revenu net de votre conjoint.
Consultez le guide.
S'il n'a eu aucun revenu, inscrivez 0.

52 Si, le 31 décembre, votre conjoint **ne résidait pas** au Québec,
inscrivez la province, le territoire
ou le pays où il résidait.

Si vous avez reçu une étiquette personnalisée,
apposez-la ici.
Si vous prévoyez déménager, consultez le guide à la page 10.

3 S'il s'agit de votre première déclaration de revenus
du Québec, cochez ci-après.

19 Si vous avez indiqué une date à la ligne 18,
inscrivez le montant de vos revenus gagnés pendant
que vous ne résidiez pas au Canada.

21 Si vous n'avez eu aucun revenu, inscrivez 0.

19 Période couverte par la déclaration

Date de la faillite (s'il y a lieu)

avant la faillite

après la faillite

22 Si vous êtes bénéficiaire d'une fiducie désignée,
consultez le guide.

20 Si les renseignements ci-dessus
concernent une personne décédée,
inscrivez la **date de son décès**.

2 0 1 A M J

Crédit d'impôt pour solidarité

Remplissez l'**annexe D** pour demander le crédit d'impôt pour solidarité. Certaines conditions s'appliquent. Consultez le guide à la page 14.



Revenu total

Si vous avez occupé un emploi hors du Canada, cochez ci-après.	94		
Si vous avez occupé un emploi au Canada mais hors du Québec, cochez ci-après.		95	
Cotisation au RQAP, <i>relevé 1, case H</i>	97		
Cotisation au RRQ, <i>relevé 1, case B</i> , ou au RPC	98		
Commissions reçues, <i>relevé 1, case M</i>	100		
Avantage imposable, inclus à la ligne 101, sur lequel aucune cotisation au RRQ n'a été retenue. Consultez le guide.	102		
Revenus d'emploi, <i>relevé 1, case A</i>			101
Correction des revenus d'emploi, si vous avez reçu un relevé 22 (grille de calcul 105)			+ 105
Autres revenus d'emploi. Consultez le guide.	Précisez.	106	0
Prestations d'assurance parentale, <i>relevé 6, case A</i>			+ 110
Prestations d'assurance emploi, <i>feuillelet T4E</i>			+ 111
Pension de sécurité de la vieillesse, <i>feuillelet T4A(OAS)</i>			+ 114
Prestations du RRQ ou du RPC, <i>relevé 2, case C</i>			+ 119
Prestations d'un régime de retraite, d'un REER, d'un FERR ou d'un RPDB, ou rentes			+ 122
→ Revenus de retraite transférés par votre conjoint. Consultez le guide.			+ 123
Dividendes de sociétés canadiennes imposables			
Montant réel des dividendes déterminés	166		
Montant réel des dividendes ordinaires	167		
Montant imposable			+ 128
Intérêts et autres revenus de placement			+ 130
Revenus de location. Annexe le formulaire TP-128 ou les états financiers.			
Revenus bruts	168		
Revenus nets			+ 136
Gains en capital imposables (consultez le guide). Remplissez l'annexe G.			+ 139
Pension alimentaire reçue (montant imposable)			+ 142
Prestations d'assistance sociale, <i>relevé 5, case A</i> , et aide financière semblable, <i>relevé 5, case B</i>			+ 147
Indemnités de remplacement du revenu et versement net des suppléments fédéraux.	Précisez.	149	
Autres revenus. Consultez le guide.	Précisez.	153	
Revenus d'entreprise. Remplissez l'annexe L.			Revenus nets + 164
Additionnez les montants des lignes 101 et 105 à 164.			
Revenu total			= 199

Revenu net

→ Déduction pour travailleur. Consultez le guide.			201	
Déduction pour régime de pension agréé (RPA), <i>relevé 1, case D</i>			+ 205	
Dépenses d'emploi et déductions liées à l'emploi.	Précisez.	206		+ 207
Déduction pour REER	RAP ou REEP	212		+ 214
Pension alimentaire payée (montant déductible). Consultez le guide.				
Numéro d'assurance sociale (NAS) du bénéficiaire	224			
Pension alimentaire payée (montant déductible)				+ 225
Frais de déménagement. Remplissez le formulaire TP-348.				+ 228
Frais financiers et frais d'intérêts. Consultez le guide aux lignes 231 et 260.				+ 231
Perte à l'égard d'un placement dans une entreprise. Remplissez le formulaire TP-232.1.				
Total des pertes	233			
Perte admissible				+ 234
Déduction pour résident d'une région éloignée reconnue. Remplissez le formulaire TP-350.1.				+ 236
Déduction pour frais d'exploration et de mise en valeur				+ 241
Déduction pour cotisations au RRQ et au RQAP pour un travail autonome				+ 248
Autres déductions. Consultez le guide.	Précisez.	249		+ 250
Report du rajustement des frais de placement. Consultez le guide.				+ 252
Additionnez les montants des lignes 201 à 207, 214 à 231 et 234 à 252. Total des déductions				= 254
Montant de la ligne 199 moins celui de la ligne 254				= 256
Rajustement des frais de placement (consultez le guide). Remplissez l'annexe N.				+ 260
Additionnez les montants des lignes 256 et 260.				
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 3.				
Revenu net				= 275





Attachez vos documents ici.

Si vous avez un solde à payer, veuillez attacher votre paiement et le bordereau de paiement à la page 1.

T

Revenu imposable

Montant de la ligne 275						275		
Rajustement de déductions. Consultez le guide.					Précisez.	277	+	276
→ Prestation universelle pour garde d'enfants et revenus d'un régime enregistré d'épargne-invalidité. Consultez le guide.							+	278
Additionnez les montants des lignes 275 à 278.							=	279
Déductions pour investissements stratégiques. Consultez le guide.					Précisez.	286		287
Pertes d'autres années, autres que des pertes nettes en capital							+	289
Pertes nettes en capital d'autres années. Consultez le guide aux lignes 276 et 290.							+	290
Déduction pour gains en capital. Consultez le guide.							+	292
Déduction pour Indien							+	293
Déductions pour certains revenus. Consultez le guide.							+	295
Déductions diverses. Consultez le guide.					Précisez.	296	+	297
Additionnez les montants des lignes 287 à 297.					Total des déductions		=	298
Montant de la ligne 279 moins celui de la ligne 298. Si le résultat est négatif, inscrivez 0.							►	299
								Revenu imposable

Crédits d'impôt non remboursables

Montant personnel de base						350			10 640 00
Redressement pour indemnités de remplacement du revenu (maximum : 9 576 \$). Consultez le guide.							-	358	
Montant de la ligne 350 moins celui de la ligne 358							=	359	
Montant accordé en raison de l'âge ou pour personne vivant seule ou pour revenus de retraite. Remplissez l'annexe B.							+	361	
Montant pour personnes à charge et montant transféré par un enfant majeur aux études postsecondaires. Remplissez l'annexe A.							+	367	
Cotisations syndicales, professionnelles ou autres							+	373	
Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales ou physiques. Consultez le guide.							+	376	
Frais pour soins médicaux non dispensés dans votre région							+	378	
Frais médicaux. Remplissez l'annexe B.							+	381	
Frais de scolarité ou d'examen. Remplissez l'annexe T.					Montant demandé		+	384	
Intérêts payés sur un prêt étudiant. Remplissez l'annexe M.					Montant demandé		+	385	
→ Frais de scolarité ou d'examen transférés par un enfant. Consultez le guide.							+	387	
Additionnez les montants des lignes 359 à 387.							=	388	
							x		20 %
Montant de la ligne 388 multiplié par 20 %							=	389	
Crédit d'impôt pour pompier volontaire. Consultez le guide.							+	390	
Crédit d'impôt pour nouveau diplômé travaillant dans une région ressource éloignée. Remplissez le formulaire TP-776.1.ND.							+	392	
Dons (consultez le guide). Annexez vos reçus.						393			
Inscrivez le moins élevé des montants suivants : celui de la ligne 393 ou 200 \$.							-	394	x 20 %
Montant de la ligne 393 moins celui de la ligne 394							=	396	x 24 %
Additionnez les montants des lignes 389, 390, 392, 395 et 397.							►	395	
Reportez le résultat à la ligne 406.							►	397	
							=	399	Crédits d'impôt non remboursables

Impôt et cotisations

Impôt sur le revenu imposable.									
Remplissez la grille de calcul 401. Si vous devez remplir le formulaire TP-22 ou TP-25, cochez la case 403.						403	<input type="checkbox"/>	401	
Crédits d'impôt non remboursables (ligne 399)								406	
Montant de la ligne 401 moins celui de la ligne 406. Si vous devez remplir la partie A de l'annexe E, inscrivez plutôt le montant de la ligne 413 de cette annexe. Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 404.						404	<input type="checkbox"/>		
Si vous avez rempli la partie 4 du formulaire TP-766.2, cochez la case 405.						405	<input type="checkbox"/>		
							=	413	
Crédit d'impôt pour contribution à des partis politiques autorisés du Québec (grille de calcul 414)						414			
Crédit d'impôt pour dividendes							+	415	
Crédit d'impôt pour acquisition d'actions de Capital régional et coopératif Desjardins, relevé 26, case B							+	422	
Crédit d'impôt relatif à un fonds de travailleurs. Consultez le guide.							+	424	
Additionnez les montants des lignes 414 à 424.							=	425	
Montant de la ligne 413 moins celui de la ligne 425. Si le résultat est négatif, consultez le guide à la ligne 431.							►	425	
Crédits transférés d'un conjoint à l'autre. Consultez le guide.							-	430	
Montant de la ligne 430 moins celui de la ligne 431, ou montant de la ligne 18 de la partie B de l'annexe E.								431	
Si le résultat est négatif, inscrivez 0. Reportez le résultat à la page 4.							=	432	



Montant de la ligne 432

432			
Droits d'immatriculation au registre des entreprises. Consultez le guide.	437	2 2	
Les renseignements contenus dans le registre des entreprises sont-ils exacts?	436	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	+ 438
Cotisation au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) pour un travail autonome ou hors du Québec. Remplissez l'annexe R.			+ 439
Versements anticipés de crédits d'impôt, <i>relevé 19, case A, B, C ou D</i>			+ 441
Impôts spéciaux. Consultez le guide.			+ 443
Cotisation au RRQ pour un travail autonome (grille de calcul 445)	444	<input type="checkbox"/>	+ 445
Cotisation au Fonds des services de santé (FSS). Remplissez l'annexe F.			+ 446
Cotisation au régime d'assurance médicaments du Québec.			
Remplissez l'annexe K ou inscrivez le numéro correspondant à votre situation à la case 449.	449		+ 447
➔ Contribution santé. Consultez le guide.			
Nombre d'enfants à charge	448.1		+ 448
Additionnez les montants des lignes 432 à 448.			Impôt et cotisations = 450

Remboursement ou solde à payer

Impôt du Québec retenu à la source, selon vos relevés ou vos feuillets

451			
➔ Montant de la ligne 58 de votre annexe Q	- 451.1		
Montant de la ligne 451 moins celui de la ligne 451.1	= 451.2		▶ 451.2
➔ Impôt du Québec retenu à la source transféré par votre conjoint			+ 451.3
Cotisation payée en trop au RRQ ou au RPC			+ 452
Impôt payé par acomptes provisionnels			+ 453
Partie transférable de l'impôt retenu pour une autre province			+ 454
Crédit d'impôt pour frais de garde d'enfants. Remplissez l'annexe C.			+ 455
➔ Crédits d'impôt relatifs à la prime au travail. Remplissez l'annexe P.			+ 456
Cotisation payée en trop au Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)			+ 457
➔ Crédit d'impôt pour maintien à domicile d'une personne âgée. Remplissez l'annexe J.			+ 458
Remboursement de TVQ à un salarié ou à un membre d'une société de personnes			+ 459
Autres crédits. Consultez le guide.	Précisez. 461		+ 462
Additionnez les montants des lignes 451.2 à 462.			Impôt payé et autres crédits = 465
Compensation financière pour maintien à domicile. Consultez le guide.			+ 466
Additionnez les montants des lignes 465 et 466.			= 468
Montant de la ligne 450 moins celui de la ligne 468			▶ 468
			= 470

Pour savoir comment vous inscrire au dépôt direct, consultez le guide à la page 7.

▶ Montant de la ligne 470, s'il est négatif	474			
Remboursement transféré au conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.	- 476			
Montant de la ligne 474 moins celui de la ligne 476				Remboursement = 478
Remboursement anticipé. Consultez le guide.				480
▶ Montant de la ligne 470, s'il est positif				
Montant transféré par votre conjoint. Consultez le guide avant d'inscrire un montant.				- 475
Montant de la ligne 475 moins celui de la ligne 477. Nous n'exigeons pas le solde s'il s'élève à moins de 2 \$.				- 477
Somme jointe. Remplissez le bordereau de paiement et effectuez votre paiement par chèque ou par mandat à l'ordre du ministre du Revenu du Québec. Attachez votre paiement et le bordereau à la page 1.				Solde à payer = 479
				481

Je déclare que tous les renseignements me concernant sur ce formulaire et dans les documents annexés sont exacts et complets et qu'ils font état de tous mes revenus.

Si j'ai droit à un remboursement et que j'ai inscrit un montant à la ligne 476, j'accepte qu'il serve au paiement du solde à payer de mon conjoint (ligne 475 de sa déclaration).

Si j'ai inscrit un montant à la ligne 123, c'est parce que j'ai choisi d'ajouter à mon revenu une partie des revenus de retraite de mon conjoint.

Signature x

Date

Ind. rég. Téléphone (domicile ou cellulaire)

498

Ind. rég. Téléphone (travail) Poste

499

Nous pourrions comparer les renseignements fournis avec ceux obtenus d'autres sources et les transmettre à des ministères ou organismes gouvernementaux.

